



Réf. Farde e-Assemblées : 2600810

N° OJ : 206**Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024****Objet : Octroi de subsides Smart City à l'asbl BRUXSART : 15.900,00 EUR.- Convention.**

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à devenir “une ville intelligente au service de tous”, une Ville qui utilise les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service et son développement durable; et l'importance de l'inclusion numérique dans la stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles;

Vu la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles (validée par le Conseil le 16 octobre 2023) synthétisant les engagements ainsi qu'un plan d'action de projets à mener dans le domaine des droits humains numériques d'ici à 2030 au sein de la Ville, dont le premier chapitre est focalisé sur l'inclusion numérique ;

Considérant l'utilité des subsides en terme d'apport de nouvelles idées pour la Ville et de visibilité pour les porteurs de projet;

Considérant que l'asbl BRUXSART organise des ateliers I Tech ainsi que des événements à Bruxelles ;

Considérant que l'asbl BRUXSART a introduit une demande de subside de fonctionnement à la cellule Smart City de la Ville pour le projet "Drones Marolles I Tech : Les jeunes pilotes de demain", d'une valeur totale de 15.900,00 EUR. Les objectifs de celui-ci sont :

- Fournir une plateforme éducative et ludique à au moins 35 jeunes (13 à 18 ans) du quartier des Marolles afin de leur permettre de découvrir l'univers des drones.
- À travers des ateliers pratiques, mécaniques et des démonstrations et des challenges, l'asbl ambitionne de stimuler leur curiosité, de développer leur esprit d'équipe ainsi que leurs compétences techniques et analytiques ainsi que de leur fournir une initiation au codage également.
- Créer de nouvelles vocations et montrer aux jeunes les nouvelles perspectives de la nouvelle technologie, ce qui sera dans le futur un vivier d'emploi à pouvoir au sein de la Ville de Bruxelles
- Préparer les jeunes aux défis technologiques de demain.
- Contribuer à renforcer le lien social et à promouvoir les valeurs de solidarité et de partage au sein de la communauté.

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n'existent pas encore dans le quartier des Marolles ;

Considérant qu'un montant de 16.758,00 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/32101 (Subsides directs et remboursements de frais d'exploitation accordés aux entreprises) et qu'un montant de 0 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages) ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL BRUXSART, pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a octroyé le subside demandé par l'asbl BRUXSART et le montant alloué, et qu'il a également, engagé la dépense relative à ce subside et autorisé la liquidation de ce montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Un subside de 15.900,00 EUR est octroyé à l'asbl BRUXSART pour le projet "Drones Marolles I Tech : Les jeunes pilotes de demain".- Article 13901/33202 du budget ordinaire 2024.-

Artikel 2 : La convention "Réf. SA05 - Drones Marolles I Tech : Les jeunes pilotes de demain" de 2024 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "BRUXSART" est adoptée.

Annexes :

[SA05 Convention Drones Marolles I Tech Les jeunes pilotes de demain entre la Ville de Bruxelles et l'asbl BRUXSART_FR](#)
[Presentation Maroll I Tech \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)